



Commune de
Gibloux

Séance du Conseil général du 12 octobre 2017

Message du Bureau du Conseil Général

Proposition de M. Hervé Eigenmann, (Le Glèbe), « Gibloux : une commune solidaire » (27 juin 2017)

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Lors de la séance du Conseil général du 27 juin 2017, M. Hervé Eigenmann a demandé que notre commune montre l'exemple de la solidarité en décidant pour une séance du Conseil général, une fois par année, de renoncer à nos indemnités et que la commune verse ce montant à une organisation caritative proposée par un membre du Conseil général et choisie par vote lors de la séance précédente.

Vous trouverez en annexe le texte de la proposition.

Bien que cette proposition soit très louable, elle n'est pas recevable sans une modification de l'article 9 du règlement du Conseil général. En effet, une majorité de conseillers ne peut pas imposer, même à un seul conseiller, qu'une de ses indemnités soit versée à une association.

De plus, le Bureau fait la remarque suivante : la démarche de don est quelque chose de personnel. En fonction de nos convictions, parcours de vie, nous n'allons pas tous choisir de soutenir les mêmes associations, organisations. Nous estimons donc que chacun doit rester libre de soutenir les causes qui lui semblent importantes.

Le Bureau du Conseil général qualifie cette proposition de non-recevable.

Nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, l'expression de notre considération distinguée.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

La secrétaire


Nadia Galley



La présidente


Christine Capper

Proposition au conseil général faite le 27.06.2017 à voter lors de la séance du 12.10.2017

Gibloux : une commune solidaire ?

Mesdames et messieurs les conseillers généraux, chers collègues,

Cette proposition est interne au conseil général et n'est donc pas destinée au conseil communal.

Rien n'empêche cependant que si le conseil communal reprenait l'idée à l'interne et décidait d'en faire de même, ce serait un bel exemple de cohésion entre le législatif et l'exécutif de notre commune et pourquoi pas, peut-être un exemple à suivre par d'autres communes.

Ma proposition est donc que notre commune montre l'exemple de la solidarité en décidant que pour une séance du conseil général, une fois par année, nous renoncions à nos indemnités et que la commune verse ce montant à une organisation caritative proposée par l'un ou l'autre d'entre nous et choisie par vote lors de la séance précédente.

Arguments :

1) Nous ne pouvons pas éliminer la pauvreté ou changer d'un coup de baguette la répartition des richesses. Mais **nous savons aussi tous que sans la solidarité et l'entraide, ce serait encore pire et même invivable.**

2) Nous recevons **80 frs par séance du conseil général**. 80 frs pour lire des dossiers, en discuter avec nos collègues locaux et venir ensuite poser nos derrières dans cette noble assemblée pour donner nos avis, débattre et voter.

A l'époque où j'étais conseiller communal, ce qui demande généralement un peu plus de travail que de siéger au législatif, je recevais 70 frs par séance.

Dans les deux cas, je trouve que c'était **juste, mais amplement suffisant.**

3) Pour la plupart d'entre nous ici présents qui sommes à l'abri de la pauvreté et pour certains d'entre nous de la richesse aussi, cela représente, par exemple, à quelques francs près, une vingtaine de cafés, un plein d'essence d'une grosse voiture et presque deux d'une petite, un repas pour deux dans un restaurant pas trop cher, 10 paquets de cigarettes, 4 à 5 bouteilles de vin, 3 à 4 bons romans, un vol easy jet pour Lisbonne, Amsterdam ou d'autres grandes villes européennes et j'en passe : bref, des dépenses agréables mais rien de vraiment vital et indispensable...

Pour d'autres personnes, ailleurs dans le monde, cela représente beaucoup plus : par exemple les revenus d'une famille pour plus d'un mois, le prix de la guérison d'un enfant malade, la possibilité de fuir une zone de guerre, recevoir des soins d'urgence et bien d'autres choses encore permettant de survivre.

Chez nous ces 80 frs permettraient, par exemple, à certaines familles de pouvoir acheter des habits pour les enfants, d'offrir un cadeau à Noël, de payer les participations aux camps ou courses d'école des enfants, d'aider à payer un petit bout de l'abonnement de bus pour aller aux cours à Fribourg, de payer les inscriptions à un club de sport ou à des cours de musique etc.

4) Quelqu'un m'a dit que c'était une démarche purement personnelle et que l'on ne pouvait pas proposer cela à un ensemble d'élus communaux. Je suis d'accord qu'en général c'est comme ça et que chacun met sa solidarité où il veut. Mais ce qui m'intéresse dans la proposition que je vous fais, c'est surtout **l'aspect symbolique d'une telle décision et l'exemple que ça pourrait constituer pour d'autres communes sans compter que ça peut augmenter la crédibilité des élus et renforcer la confiance que les citoyens ont dans leurs autorités.**

5) On m'a aussi dit qu'il fallait commencer par être solidaire chez nous. J'ai répondu que l'un n'empêchait pas l'autre qu'il était facile pour chacun s'il le voulait de trouver des engagements bénévoles au niveau des sociétés locales, que ce soit pour les enfants, dans le sport, la culture, les personnes âgées et j'en passe.

Mais de nouveau, autant j'applaudis et encourage les engagements bénévoles et les gestes de solidarité personnelle, autant, une décision collective comme la nôtre a une valeur d'exemple et d'encouragements à d'autres élus, d'autres collectivités que ne permettent pas nos initiatives personnelles.

2eme proposition (en cas d'acceptation de la première):

choix du destinataire

Si vous acceptez ce principe dans un premier vote, je vous propose que ce soit la séance d'aujourd'hui qui fasse l'objet de ce don et je vous propose directement dans un deuxième vote une organisation à laquelle la commune pourrait verser le montant de nos indemnités. Cela dit, je vous propose d'alterner et choisir une année sur deux une organisation qui travaille à l'étranger et une fois chez nous.

Nous connaissons tous des petites organisations humanitaires où sont impliqués des fribourgeois et où nous sommes sûrs que l'argent arrive directement sur le terrain. Si besoin est, je peux vous en proposer au Pérou, au Nicaragua, à Madagascar.

Ici, il y a « Gibloux Solidaire », les cartons du cœur et même, on pourrait imaginer verser ce don au cercle scolaire pour aider les familles qui peinent à payer les participations au camp, l'équipement de ski etc. Vos autres idées sont bienvenues.

Dans l'immédiat, pour notre séance du 12.10, je vous fais une proposition concrète pour ce premier don, si bien sûr la première proposition est acceptée.

Il s'agit de « Choose Humanity », une organisation basée à Fribourg qui, d'une part soutient l'ONG « CESRT » (Chios Eastern Shore Response Team) qui accueille et soutient les familles de réfugiés directement à leur arrivée, sur l'île grecque de Chios où viennent s'échouer la plupart de ces petites embarcations gonflables qui arrivent de Turquie. Par ailleurs Choose Humanity soutient et encadre aussi ici à Fribourg, les jeunes requérants d'asile mineurs non accompagnés et les jeunes adultes, pour éviter qu'ils ne tombent dans l'oisiveté et la tentation de l'argent facile par la délinquance.

Je peux vous garantir que notre don arriverait, dans ce cas, directement sur le terrain et pas dans des frais administratifs, les intervenants de cette ONG étant tous bénévoles. Depuis une année, je leur donne les droits d'auteur de mes romans et ai bien vérifié que j'aie ces garanties avant de commencer.

Merci de votre lecture et de votre attention et bien sûr, je vous encourage vivement à accepter ma proposition...

Hervé Eigenmann-Franc / Rueyres-St-Laurent/ grpe. Du Glèbe